



Embargo : 22.09.2015 – 11:00

Communiqué

Les mesures de réinsertion de l'assurance chômage doivent être plus proches du marché du travail

Berne, 22.09.2015 – Le Contrôle fédéral des finances (CDF) a évalué des mesures de réinsertion professionnelle. Les mesures doivent être davantage organisées dans le marché du travail ordinaire. Les programmes d'emploi temporaire doivent être réservés aux personnes qui risquent de connaître une longue période de chômage.

En 2013, les programmes d'emploi temporaire (PET) et les stages professionnels ont accueilli près de 34'800 demandeurs d'emplois, soit le cinquième des chômeurs inscrits. Ces mesures de réinsertion ont coûté au total près de 190 millions de francs à l'assurance-chômage.

Le CDF a réalisé une évaluation de ces deux mesures de réinsertion – stages et PET – sur les onze dispositifs dont dispose l'assurance-chômage. Cette évaluation a porté sur la mise en œuvre et la surveillance de ces mesures au niveau fédéral ainsi que dans huit cantons (Argovie, Berne, Genève, Lucerne, Schwyz, St-Gall, Tessin et Valais). Le CDF a complété son enquête en réalisant des sondages auprès des bénéficiaires des mesures de réinsertion, des organisateurs et des institutions d'accueil.

Deux tiers des participants travaillent à nouveau, seule la moitié juge le PET utile

65% des participants ont trouvé un poste après leur PET, contre 90% des stagiaires. Ces taux de réinsertion ne sont pas directement comparables. Par contre, leur appréciation par les participants révèle que 80% des stagiaires ont apprécié cette mesure. Pour les PET, deux tiers des participants dans les cantons de Berne, Genève et Argovie ont trouvé le programme utile. Dans les autres cantons, seule la moitié, voire un tiers, a donné une réponse positive.

La proximité du marché du travail constitue un facteur important. Les stages et quelques PET ont lieu dans le marché du travail ordinaire. L'autre partie des PET se déroule dans des ateliers financés par les fonds publics. Plus la mesure de réinsertion se rapproche du marché du travail, mieux celle-ci est vécue par les personnes.

Conclusion du CDF: Les stages et PET ayant lieu dans le marché de l'emploi doivent être mis en œuvre plus souvent. Les ateliers de travail devraient être utilisés avec plus de retenue. Certes justifiés, ils sont aussi plus onéreux. Une meilleure focalisation sur les personnes pour lesquelles un chômage de longue durée est vraisemblable s'avère nécessaire.

Des objectifs mal communiqués, des attestations qui manquent

Trop souvent, les participants à un PET déclarent ne pas connaître l'objectif de la mesure. Le CDF a aussi constaté qu'un nombre trop élevé de demandeurs d'emploi n'obtient pas d'attestation écrite à la fin de leur PET. Ces aspects doivent être améliorés lors des entretiens avec les conseillers.

Ces éléments devraient être corrigés par les cantons et le Secrétariat d'État à l'économie (SECO). En outre, le CDF constate des lacunes de surveillance en matière de placement sur le marché de l'emploi ordinaire. Il s'agit d'observer plus systématiquement si ces mesures ne font pas concurrence à l'économie privée.

Renseignements

Eric-Serge Jeannet, Vice-Directeur du CDF, tél. 058 463 11 11.

Le rapport d'audit est disponible sur le site du CDF : www.cdf.admin.ch